



Scott, le 15 novembre 2023

Madame Karine Vachon, directrice générale
Organisme de bassins versants de la zone du Chêne
6375, rue Garneau
Sainte-Croix (Québec)
G0S 2H0

Objet : Appui moral pour le projet « suivi et contrôle du nerprun bourdaine dans la forêt de la Seigneurie de Lotbinière (FSL) »

Madame Vachon,

Le Comité de bassin de la rivière Chaudière (le COBARIC) a récemment été informée des démarches que l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne) a entreprises pour la réalisation du projet « Suivi et contrôle du nerprun bourdaine dans la forêt de la Seigneurie de Lotbinière ».

Votre projet qui débutera en 2024, vise à contrôler et éradiquer le nerprun présent dans la forêt de la Seigneurie de Lotbinière et sa périphérie, voir ralentir sa propagation et d'assurer la surveillance de ce site d'exception du territoire.

Le projet « Suivi et éradication du nerprun bourdaine dans la forêt de la Seigneurie de Lotbinière » répond aux préoccupations de le COBARIC, cette plante pouvant grandement affecter les volets sociaux, économiques et environnementaux d'une région.

En 2019, les acteurs du COBARIC ont d'ailleurs priorisé la problématique « d'introduction et dispersion des espèces exotiques envahissantes ».

Votre projet poursuit le même objectif que celui inscrit dans le plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière, soit :

Objectif 2.1.3. *Faire connaître les espèces exotiques envahissantes et ralentir leur propagation;*



De ce fait, le COBARIC, l'un des organismes de bassins versants voisins de l'OBV du chêne et avec qui nous partageons des territoires administratifs, estime d'intérêt général de prévenir la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE), et de lutter dès à présent, et le plus tôt possible, lorsque des colonies d'EEE sont détectées.

En ce sens, le COBARIC appuie moralement l'OBV du Chêne pour ce projet et vous souhaite le meilleur des succès dans votre démarche.

Rappelons que le COBARIC a comme mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Il agit auprès des usagers de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière afin de favoriser la pérennité de la ressource eau par la concertation et la participation des usagers de l'eau du territoire.

Veuillez agréer, Madame Vachon, nos salutations distinguées.

Véronique Brochu, directrice générale
Comité de bassin de la rivière Chaudière